

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil au 138 avenue Pleau, à 19 h, ce treizième jour du mois de mars 2017, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Monsieur Marc Hébert  
Monsieur Denis Lapointe

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Monsieur Guy Beaupré est absent.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

#### **RÉSOLUTION : 2017-03-96**

#### **Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 13 mars 2017. Il est 19 h 03.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **RÉSOLUTION : 2017-03-97**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les sujets suivants :

- Félicitations au comité organisateur de la 9e édition de l'activité « Souper de filles »;
- Félicitations à monsieur Sylvain Germain pour sa nomination à titre de diplômé influent de l'Université Laval.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **RÉSOLUTION : 2017-03-98**

#### **Assemblée publique de consultation; Demande de dérogation mineure DM- 17-001, DM-17-002 et DM-17-003**

---

Le président de la séance ouvre l'assemblée publique de consultation concernant la demande de dérogation mineure suivante :

- DM-17-001; 213, avenue Marcoux;
- DM-17-002; 192, boulevard Victorin;
- DM-17-003; 108, boulevard Victorin;

Aucune personne ne souhaite intervenir au sujet de ces dérogations.

Toutes les personnes le désirant ayant eu l'occasion de s'exprimer, le président de la séance clôt l'assemblée de consultation et poursuit avec les sujets restants à l'ordre du jour.

L'assemblée publique débute vers 19 h 05 pour se terminer vers 19 h 07.

**RÉSOLUTION : 2017-03-99**

**Autorisation de dérogation mineure  
DM-17-001; 213, avenue Marcoux**

---

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme :

- Une marge de recul avant du bâtiment principal à 3,3 m au lieu du 6,0 m prescrit;
- L'empiètement de l'avant-toit du bâtiment accessoire à 0,2 m au lieu du 0,3 m exigé;
- Une marge arrière du bâtiment accessoire à 0,45 m au lieu du 0,6 m prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-001 comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 2 février 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-001.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-100**

**Autorisation de dérogation mineure  
DM-17-002; 192, boulevard Victorin**

---

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme :

- Une marge de recul avant du bâtiment principal à 4,37 m au lieu du 6,0 m exigé;
- La distance de la remise avec la ligne latérale du terrain à 0,32 m au lieu du 0,6 m prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-002 en partie seulement comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 2 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que selon les éléments soumis au soutien de la demande, la remise peut être déplacée et recommande donc dans ce contexte au conseil de refuser la partie de la demande qui concerne la distance de la remise avec la ligne latérale du terrain;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-002 en partie seulement soit de rendre conforme la marge de recul avant du bâtiment principal à 4,37 m au lieu du 6,0 m exigé par la réglementation et de refuser la partie de la demande qui concerne la distance de la remise avec la ligne latérale.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-101****Autorisation de dérogation mineure  
DM-17-003; 108, boulevard Victorin**

---

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme la marge de recul latérale gauche du bâtiment principal à 1,71 m au lieu du 2,0 m prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-003 comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 2 février 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-003.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-102****Acceptation du procès-verbal des  
séances ordinaires du conseil tenues  
les 13 et 27 février 2017**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 13 et 27 février 2017.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-103****Autorisation du paiement des  
comptes du mois de février 2017**

---

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois de février 2017 qui se détaillent comme suit:

Service de la dette	635,84 \$
Service de la paie	162 232,53 \$
Dépenses incompressibles	221 619,01 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques	<u>474 555,35 \$</u>
Total:	<u><b>859 042,73 \$</b></u>

*Adoptée à l'unanimité*

**Rapport du maire et des membres du conseil sur les activités municipales du  
mois de février 2017**

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de février 2017 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Portneuf est l'organisme mandataire désigné pour la prestation des services de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf sont déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires 2017, de la tarification et du plan de transport adapté de la CTRP;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement social et économique de la MRC recommande l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

QUE la Ville de Donnacona approuve le plan de transport adapté, la tarification et les prévisions budgétaires pour l'année 2017 du Service de transport adapté de Portneuf;

QUE la Ville de Donnacona approuve sa contribution au service de transport adapté de Portneuf au montant de 14 120 \$ pour l'année 2017.

*Adoptée à l'unanimité*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona organise les activités entourant la Fête nationale du Québec à Donnacona;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis pour la vente d'alcool lors des activités de la Fête nationale du Québec auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

QUE la Ville de Donnacona procède à l'obtention d'un permis pour la vente d'alcool dans le cadre des activités de la Fête nationale du Québec dans le parc Donnacona qui se tiendra les 23 et 24 juin 2017;

QUE la Ville confirme qu'elle est propriétaire du parc Donnacona et qu'elle autorise la tenue des activités de la Fête nationale dans ce dernier les 23 et 24 juin 2017;

QUE tous les profits de l'activité seront réutilisés au compte de la Ville pour l'organisation d'activités futures. La Ville de Donnacona assume l'entière responsabilité de l'évènement en assignant des personnes pour assurer la sécurité du site;

QUE monsieur René Alain, directeur du service des loisirs et de la culture, est autorisé à signer cette demande auprès de la RACJ au nom de la Ville ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette demande.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-106**

**Aide financière à l'organisme Atelier  
Triport Portneuf**

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par l'Atelier Triport Portneuf pour ses activités de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Atelier Triport Portneuf;

D'autoriser une dépense de 1 000 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-107**

**Appui au Regroupement pour un  
Québec en santé**

---

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et à cet effet, demande au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

D'acheminer copie de la présente résolution au député de Portneuf à l'Assemblée nationale, monsieur Michel Matte, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leita, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-108**

**Aide financière au comité des bénévoles du Centre d'hébergement de Donnacona**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 23 février 2017 de madame Lorraine Richard et de madame Hélène Beaudry du comité des bénévoles du Centre d'hébergement de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le comité sollicite une aide financière de la Ville pour les activités de loisirs des résidents du Centre d'hébergement de Donnacona pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

De verser une aide financière de 100 \$ au comité des bénévoles du Centre d'hébergement de Donnacona;

D'autoriser une dépense de 100 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-109**

**Aide financière à Vision Portneuf**

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée par Vision Portneuf pour sa saison 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu de verser une aide financière de 500 \$ à Vision Portneuf;

D'autoriser une dépense de 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à la majorité. Monsieur Marc Hébert vote contre cette résolution.*

**RÉSOLUTION : 2017-03-110**

**Aide financière à l'organisme Laura Lémerville**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 21 octobre 2016 de madame Jessica Tessier, coordonnatrice de l'organisme Laura Lémerville secteur Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite une aide financière de la Ville dans le cadre de l'organisation de son camp d'été spécialisé 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir l'organisme soit un montant équivalent à 1 200 \$ par enfant provenant de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

De verser une aide financière de 4 800 \$ à l'organisme Laura Lémerville pour l'organisation de son camp d'été spécialisé 2017;

D'autoriser une dépense de 4 800 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-111**

**Subvention de fonctionnement au CINAF**

---

CONSIDÉRANT QUE le budget 2017 prévoit une subvention de fonctionnement de 56 900 \$ au Centre d'interprétation de la nature et d'animation familiale (CINAF);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu

De verser la subvention de fonctionnement de 56 900 \$ au Centre d'interprétation de la nature et d'animation familiale (CINAF) pour l'année 2017;

D'autoriser une dépense de 56 900 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-92-970 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-112**

**Aide financière au Club curling Portneuf**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 25 février 2017 de monsieur Yvon Cloutier, trésorier du Club curling Portneuf, par laquelle l'organisme sollicite une aide financière de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2017 de la Ville prévoit une aide financière de 6 100 \$ au Club curling Portneuf;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

De verser une aide financière de 6 100 \$ au Club de curling Portneuf inc.;

D'autoriser une dépense de 6 100 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-113**

**Aide financière à la Société  
canadienne du cancer dans le cadre  
du Relais pour la vie Portneuf**

---

CONSIDÉRANT QUE le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer pour la région de Portneuf se tiendra au parc Donnacona les 10 et 11 juin prochain;

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Lucie Côté, coordonnatrice du Relais pour la vie Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière sollicite un appui financier afin que la Ville soit l'un des 26 Partenaires de A à Z;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de contribuer à l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

De verser une aide financière de 250 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre du Relais pour la vie Portneuf qui se tiendra au parc Donnacona les 10 et 11 juin prochain;

D'autoriser une dépense de 250 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-114**

**Aide financière à l'équipe de  
cheerleading de l'École secondaire de  
Donnacona**

---

CONSIDÉRANT QUE les équipes de cheerleading compétitif de l'École secondaire Donnacona souhaitent participer en avril prochain à la compétition nationale qui se tiendra à Niagara Falls;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par l'École secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière afin d'encourager les cinq (5) étudiantes de Donnacona qui participeront à cette compétition;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

De verser une aide financière de 250 \$ pour les équipes de cheerleading de l'École secondaire de Donnacona pour leur participation à cette compétition nationale;



D'autoriser une dépense de 250 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-115**

**Course du Grand Défi Pierre Lavoie;  
autorisation d'utiliser le  
stationnement du garage municipal  
pour faire un arrêt**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-01-32 par laquelle le conseil municipal autorisait l'organisation et les participants de la Course du Grand Défi Pierre Lavoie à traverser le territoire de la Ville le 13 mai prochain en utilisant la Route 138;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la course souhaite procéder à un arrêt à proximité de la Route 138 et qu'elle souhaiterait pouvoir utiliser le stationnement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la course prendra en charge l'installation des équipements nécessaires et la gestion des opérations de stationnement le jour de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser l'organisation et les participants de la Course du Grand défi Pierre Lavoie à utiliser le stationnement du garage municipal situé au 100, rue Armand-Bombardier afin d'effectuer un arrêt le 13 mai prochain.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-116**

**Octroi du contrat des travaux de  
mise aux normes et de  
réaménagement de l'hôtel de ville**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réalisation de travaux de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro V-561 décrétant la dépense et un emprunt pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est dans l'attente d'une réponse à une demande d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du programme PIQM;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Ville pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour les travaux se détaillent comme suit:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Soumission (incluant les taxes)</b>
Lévesque et Associés Construction inc.	1 848 848,00 \$
Construction Côté & Fils inc.	1 885 590,00 \$
Qualité Construction (CDN) Ltée	1 940 418,12 \$
Canevas Construction inc.	1 968 372,00 \$

Les Entreprises Québechab Ltée	2 015 093,24 \$
Meunier GPR inc.	2 046 555,00 \$
Lévis Construction	2 058 000,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la chargée de projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lévesque et Associés Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville à l'entreprise Lévesque et Associés Construction inc. suivant les conditions stipulées aux plans et devis préparés pour ce projet;

Que l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par le MAMOT du règlement numéro V-561 décrétant la dépense et l'emprunt pour ce projet ainsi qu'à la confirmation de l'aide financière dans le cadre du volet 5 (RECIM) du programme PIQM.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-117**

**Règlement et quittance entre la Ville, le syndicat des employés municipaux de la Ville de Donnacona et une salariée; autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et le syndicat des employés municipaux de la Ville de Donnacona entourant un dossier de gestion du personnel;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intitulé « Règlement et quittance »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville le document intitulé « Règlement et quittance » avec le syndicat des employés municipaux de la Ville de Donnacona et une salariée.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-03-118**

**Avis de motion – Règlement décrétant les travaux de réfection de 23 segments de rues ainsi qu'un emprunt afin de financer ces travaux ainsi que la contribution gouvernementale dans le cadre du programme FEPTEU**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Serge Paquin, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement décrétant les travaux de réfection de 23 segments de rues ainsi qu'un emprunt afin de financer une partie de ces travaux ainsi que l'aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

**Période de questions**

## Affaires nouvelles

### RÉSOLUTION : 2017-03-119

### Félicitations au comité organisateur de la 9<sup>e</sup> édition de l'activité « Souper de filles »

CONSIDÉRANT la tenue le 3 mars dernier de la 9<sup>e</sup> édition de l'activité « Souper de filles » au Relais de la Pointe aux Écureuils;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est unanimement proposé

Et il est résolu de féliciter le comité organisateur de la 9<sup>e</sup> édition de l'activité « Souper de filles » dont notamment madame Cindy Brière et madame Mélanie Lajeunesse pour l'organisation de l'événement ainsi que pour le succès remporté par celui-ci.

*Adoptée à l'unanimité*

### RÉSOLUTION : 2017-03-120

### Félicitations à monsieur Sylvain Germain pour sa nomination à titre de diplômé influent de l'Université Laval

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Germain a été nommé au titre de diplômé influent de l'Université Laval;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est unanimement proposé

Et il est résolu que le conseil municipal félicite monsieur Sylvain Germain pour sa nomination au titre de diplômé influent de l'Université Laval.

*Adoptée à l'unanimité*

## Liste de la correspondance

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance suivante :  
Février 2017

	No.	Correspondant	Sujet	Classement
1.		Cour supérieure	Rapport de vente et état de collocation	208-130
2.		Ville de Donnacona	Demande pour être relevé du défaut de produire une contestation	105-145
3.		Vincent Alain	Remerciement pour aide financière	112-120
4.		Place Donnacona	Convention d'occupation temporaire	403-121
5.		Vincent Alain	Remerciements pour aide financière	112-120
6.		MDDELCC	Avertissement – eau potable	706-113
7.		L'Arc-en-Ciel	Remerciement pour la semaine de prévention du suicide	112-120
8.		Club de patinage de vitesse	Projet pour le tenue d'une compétition supplémentaire de patin de vitesse à l'aréna	114-500
9.		MAMOT	Subvention : renouvellement de conduites	208-140
10.		Festival de films pour l'environnement	Partenariat avec le Festival de films pour l'environnement	207-130
11.		Maire de Québec	Remerciement pour témoignage de solidarité lors des événements du 29 janvier 2017	112-120
12.		St-Vincent-de-Paul	Remerciement pour dons	112-120
13.		Club de chasse et pêche	Demande d'aide financière	207-130
14.		Lina Dassonville	Clinique Soins Mobiles	114-300
15.		Festival du Blues/Ville de Donnacona	Entente relative à l'organisation et au financement du festival Donnacona au Rythme du Blues	207-130*

16	CHSLD Donnacona/Hélène Beaudry, bénévole	Demande contribution financière	207-130
17	Commission de protection du territoire agricole Québec	Avis de recours autres que judiciaires prévus par la Loi	701-112
18	Relais pour la vie	Demande de commandite	207-130
19	Ville de Pont-Rouge	Projets de règlements 495.1-2017 et 495.2-2017	702-000
20	Club de curling Portneuf Inc.	Subvention municipal 2017	207-130
21	Diane Sauvageau	Projet une traverse pour cyclistes et piétons	113-110
22	Triport Portneuf, Michel Gagnon, sec.-trésorier	Demande d'aide financière	207-130

**RÉSOLUTION : 2017-03-121**

**Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro V-546-1**

---

Le greffier dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat relatif au déroulement de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro V-546-1.

**RÉSOLUTION : 2017-03-122**

**Levée de la séance**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 57.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire  
Président de l'assemblée

---

Pierre-Luc Gignac, avocat  
Greffier